

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé
Ministère de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 2 mars 2022

LE SECRETAIRE GENERAL

Nos Réfs : 2022/03/47 /NC/DB/ET

Objet :

Préavis de grève de la Fédération FO des personnels des Services Publics et de Santé, pour la journée du jeudi 10 mars 2022 de 0 H à minuit pour les revendications spécifiques aux ambulanciers.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision de la Fédération **FO des Personnels des Services Publics et de Santé de déposer un préavis de grève pour la journée du jeudi 10 mars 2022 de 0 H à minuit**, afin de permettre aux ambulanciers de la fonction publique hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, mais aussi de couvrir leur absence durant cette période.

Si nous nous félicitons de l'engagement du ministère d'intégrer les ambulanciers dans la filière soignante et de l'abandon du terme « conducteur », la Fédération FO SPS considère, avec les ambulanciers, que cette reconnaissance de leurs compétences et missions, confortées et étendues par la réingénierie importante de leur métier, nécessite désormais une revalorisation salariale.

Aussi, ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur cette revendication.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général
Fédération FO des personnels
des Services Publics et des Services de Santé

